

Compte-rendu du CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil seize, le 30 août, le conseil municipal, dûment convoqué, s'est réuni à 19 heures 30, dans la salle du conseil, sous la présidence de Jean-François CICLET, Maire.

Nombre de conseillers

- En exercice : 29
- Présents : 17 puis 19
- Votants : 25 puis 27

Date de la convocation : 23 août 2016

Présents : Mmes et M. CICLET, COCHARD, ARRAMBOURG, André PUGIN, JAVOGUES, PUGIN Lucas, S LYONNAZ-PERROUX, P., MONATERI, PETEX, CONTAT, MUCCIOLI, ROVARCH, BEAUGÉ, LEVET, BOUCHET, VENTURINI O., PAYAN, VENTURINI V., SEYSSEL.

Procurations : D.LEJEUNE à C.PETEX, J.BERTHELOT à J-L COCHARD, P.SAUVAGET à S.LYONNAZ-PERROUX, A.MIZZI à N.ARRAMBOURG, B.DUBET à A.PUGIN, D.CHEVALLIER à F. CONTAT, L.VALLA à V.VENTURINI, B.PASTOR à O.VENTURINI.

Absents : C.MARECHAL, J-L CULLET

Arrivée en cours de séance : C. ROVARCH à 19h38, L.PUGIN à 19h56

Secrétaire de séance : C. PETEX

POINTS FIGURANT A L'ORDRE DU JOUR

1	Approbation du procès-verbal de la séance du 12 juillet 2016	Adopté
2	Débat sur les orientations du P.A.D.D de la révision n°3 du P.L.U	Adopté
3	Aménagement et location d'un local pour accueillir une ludothèque	Reporté
4	Projet de révision du P.O.S en P.L.U de la commune de Scientrier	Favorable
5	Chaufferie bois : modification des marchés	Adopté
6	Décisions modificatives de crédits : budget principal	Adopté
7	Décisions modificatives de crédits : budget chaleur	Adopté
8	Modification de l'abattement de la taxe d'habitation	Adopté
9	Création du pôle métropolitain du Genevois Français	Favorable
10	Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE) de l'Arve	Favorable
11	Nouveau tarif du logement situé dans le bâtiment de la Poste	Adopté
12	Création et modification de postes	Adopté
13	Question diverse : demande de subvention à l'Agence de l'Eau	Adopté
	Informations au conseil municipal	
	• Déclarations d'Intention d'Aliéner	

Le texte intégral de ces délibérations ainsi que celui des arrêtés du Maire à caractère général sont consultables en mairie dans le recueil des actes administratifs de la commune. Les procès verbaux du conseil municipal sont également consultables une semaine après leur approbation soit une semaine après le conseil municipal suivant.

A Reignier-Ésery, le 1^{er} septembre 2016

Le Maire
Jean-François CICLET

